

UNE INSTANCE AU SERVICE DES FAMILLES : LE CDSF

Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) est une instance locale de Gouvernance qui s'appuie sur un document cadre d'orientation, co-construit par les partenaires signataires : **la Préfecture, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et l'Association des Maires de France.**

La mise en place des CDSF s'inscrit dans le cadre de la loi de l'Accélération et la Simplification de l'Action Publique, tel que défini dans le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021. Le texte définit les missions du CDSF, ainsi que sa composition.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Installé ce jour, 19 octobre 2023, le comité est composé de 42 membres, réparti au sein d'un bureau et de collèges de représentation.

Le **bureau**, instance de pilotage du schéma, est installé et présidé par le représentant du Préfet, le Secrétaire Général de la préfecture.

La Présidente du Conseil d'Administration de la Caf, la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental, une Maire représentante de l'Association des Maires de France de Côte-d'Or assurent les fonctions de Vice-Présidentes.

Les missions du bureau

- Il organise en lien avec le secrétariat général les travaux du Comité Départemental.
- Il arrête le projet de Schéma Départemental.
- Il définit la stratégie de communication du schéma.
- Il impulse et promeut les orientations et plans d'action définis.
- Il est destinataire des résultats des travaux des instances de pilotage et de mise en œuvre des plans d'action.
- Il adopte la synthèse annuelle des travaux du comité comprenant une évaluation de la mise en œuvre du schéma.

Les **collèges**, au nombre de 15, sont représentatifs des acteurs de la petite enfance, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Ainsi, les membres apportent leur expertise respective pour une prise en compte globale des enjeux dans les orientations et actions déclinées en Côte-d'Or.

Les missions du CDSF

Le CDSF est défini comme une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Il étudie toute question relative aux thématiques couvertes, et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, des orientations visant à favoriser leur maintien et leur développement.

Le **Secrétariat Général** du comité départemental est assuré par la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or.

Les missions du Secrétaire Général du CDSF

Il participe au pilotage stratégique du schéma et organise ses travaux.



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2023-2026

Il s'articule autour :

- ⇒ D'un diagnostic avec une large mobilisation des partenaires, des professionnels de terrain, des bénévoles et des familles ;
- ⇒ De la convergence des objectifs des partenaires au titre de la petite enfance, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale, traduite par des plans d'actions concrètes ;
- ⇒ De la structuration de la gouvernance et des instances pour une démarche efficiente, s'appuyant sur un partenariat institutionnel renforcé.

Il comporte :

1. **Les engagements de chaque partenaire signataire**
2. **Un diagnostic du territoire de la Côte-d'Or**
3. **Un arbre d'objectifs par thématique**
 - Des orientations stratégiques au plan d'actions
4. **Une perspective identifiée**
 - Le champ des politiques enfance-jeunesse
5. **Des points d'attention**
 - Le numérique
 - Le développement durable

Zoom sur les thématiques

La petite enfance, adapter l'accueil de la petite enfance aux besoins du territoire et des familles

Axes stratégiques :

- Soutenir et pérenniser l'offre d'accueil existante, en prenant en compte les enjeux de la qualité d'accueil
- Améliorer l'accessibilité de tous les enfants

Déclinée en 17 actions

La parentalité, développer les actions de soutien à la parentalité

Axes stratégiques :

- Veiller à la qualité des actions et à leur adéquation aux besoins
- Favoriser l'accessibilité des actions de soutien à la parentalité

Déclinée en 15 actions

L'animation de la vie sociale, accompagner le développement de l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'adaptation aux besoins sociaux des familles

Axes stratégiques :

- Soutenir les structures existantes (centres sociaux et espaces de vie sociale)
- Faire de l'Animation de la Vie Sociale un levier d'accompagnement des évolutions sociétales
- Promouvoir la participation des habitants et des familles

Déclinée en 11 actions